



RÉSIDENCE SAINTE MONIQUE

NOTRE ENGAGEMENT DEPUIS 1971,
LE BIEN-ÊTRE DE NOS AINÉS



RÉSIDENCE EHPAD
SAINTE-MONIQUE

SOMMAIRE

01	Informations et description de la Résidence
02	Qu'est-ce qu'un EHPAD ?
03	La vie dans la structure
04	Organigramme de l'EHPAD
05-06	Les espaces
06-07	Les animations
07	L'entrée du résident
08	Charte des droits et libertés de la Personne Agée Dépendante
09	Droits des personnes âgées dépendantes en institution
10	Les documents à fournir
11	Le trousseau
12	Tarifs des intervenants extérieurs



LIVRET D'ACCUEIL DU RÉSIDENT

Informations et description de la Résidence

La Résidence est composée de la manière suivante :

- ✚ **La partie « EHPAD »** : la capacité totale est de 89 lits dont :
- 83 chambres individuelles, dont 6 chambres particulières
 - 3 chambres doubles
- L'établissement s'est doté, en 2016, de rails de transfert en plafonnier dans 25 chambres + 2 salles de bains collectives afin de faciliter la prise en charge des résidents les plus dépendants.

- ✚ **Le service Unité protégée « Les Balcons de Lazuel »**, est constitué de 14 chambres individuelles.

Un parking situé à l'extérieur de la propriété permet au personnel et aux visiteurs de stationner et laisse ainsi la possibilité aux résidents de se promener dans la propriété où sont installées des tables, chaises et bancs.

Qu'est-ce qu'un EHPAD ?

Définition d'EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.

Suite à la réforme de la tarification et la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002, les maisons de retraite ou foyers médicalisés deviennent progressivement des EHPAD. Cette loi précise qu'ils doivent obligatoirement disposer d'autorisation par un arrêté conjoint du Président du Conseil Général et du Préfet du Département. Les EHPAD sont des structures médico-sociales, accueillant des personnes seules ou en couple, de plus de 60 ans (sauf dérogation), plus ou moins dépendantes.

Définition d'une Unité protégée (CANTOU)

L'Unité Protégée « les Balcons de Lazuel » est un service de l'EHPAD Résidence Sainte Monique créé pour répondre à une demande d'accompagnement spécifique.

Il nous semble important que les personnes ayant des maladies neurodégénératives aient un accompagnement spécifique permettant de promouvoir leur bien-être ainsi que leur autonomie physique et psychique.

Ainsi, pour les personnes atteintes de ces maladies, l'accueil dans une petite unité de vie et de soins protégée leur permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et adapté à leurs besoins.

Le service prend en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou ayant développés des troubles ou maladies apparentés.

Notre travail est donc de solliciter de manière variée les mémoires restant actives pour stabiliser le plus longtemps possible les capacités actuelles de la personne. La mémoire « émotionnelle » reste efficiente et est un outil de travail important.

Qu'est-ce que le projet d'établissement ?

Le **projet d'établissement** définit le cadre de référence de l'action des professionnels, du **projet** de vie et du **projet** de soin. Il définit les missions, les orientations, les valeurs sur lesquelles les professionnels vont s'appuyer dans leur action quotidienne.

Un exemplaire de ce projet d'établissement 2017-2021 est mis à disposition à l'accueil.

Qu'elles sont les instances décisionnelles et consultatives ?

Le Conseil d'administration :

Il valide par ses délibérations, toutes les décisions concernant le fonctionnement de l'établissement qui lui sont soumises et proposées par le Directeur de la structure. Le CA vote le budget, approuve le compte administratif et valide les projets d'investissement.

Présentation des différents responsables :

Monsieur L.CHAMBON, Directeur

Monsieur J.JULY, Président du Conseil d'Administration

Docteur B.GROSCLAUDE, Médecin Coordonnateur

Madame F.ROGIER, Infirmière Coordonnatrice

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) :

Il a un rôle consultatif. Il est composé de représentants de résidents, de familles, de personnels et de bénévoles. Il se réunit plusieurs fois par an. Le Conseil peut faire des propositions sur toutes questions portant sur le fonctionnement de l'établissement.

La Commission des Menus

Une commission des menus est organisée chaque semestre. Sont invités : les usagers, résidents, membres des familles, membres du personnel, cuisiniers, diététicienne, etc.... L'ensemble des personnes présentes peuvent émettre leurs souhaits et leurs attentes quant aux menus proposés.

La vie dans la structure

L'équipe soignante, conduite par le Médecin Coordonnateur ainsi que l'Infirmière Coordonnatrice, veillent scrupuleusement à apporter des soins de qualité aux résidents.

Chaque résident choisit librement son médecin traitant.

Les régimes prescrits médicalement, ainsi que les goûts de chacun sont respectés.

Le Médecin Coordonnateur contribue à la qualité de la prise en charge médicale et gériatrique des résidents favorisant la coordination des actions et des soins entre différents professionnels de santé, qu'ils soient salariés ou libéraux, qui interviennent auprès des résidents.

L'Infirmière Coordonnatrice analyse, planifie, contrôle, évalue et réajuste les organisations de soins dans le respect des Bonnes Pratiques Gériatriques.

La Psychologue, dont voici les principales missions :

- Travaille sur les projets personnalisés des résidents
- A une mission d'appui auprès des résidents, mais aussi auprès des salariés
- Participation aux projets institutionnels

La Qualitiennne, dont le rôle est de travailler sur la « politique qualité » de l'Etablissement.

Les Infirmiers, travaillent sous l'autorité hiérarchique de l'Infirmière Coordonnatrice. Par délégation, il est responsable des soins et des AS/AMP et Agents Hôteliers, en l'absence de l'Infirmière Coordonnatrice. Il a pour mission la prise en charge des personnes âgées poly pathologiques dépendantes (suivi des soins, des traitements...). Il suit l'évolution de l'état de santé des résidents, en collaboration avec le Médecin Coordonnateur et l'Infirmière Coordonnatrice, en lien avec la famille.

Les Aides-Soignants aident les résidents dont l'état de santé le réclame pour la toilette et tout acte de la vie quotidienne.

La nuit, un aide-soignant ainsi qu'une veilleuse de nuit assurent la surveillance ainsi que les soins requis.

Les Agents Hôteliers participent à cette prise en charge en lien étroit avec les aides-soignants tout en assurant l'entretien quotidien des chambres.

Les Lingères ont pour mission l'entretien du linge personnel des résidents. C'est pour cela qu'il est impératif **qu'il soit marqué/cousu**.

Les Cuisiniers et les Agents Hôteliers en cuisine et en plonge, sous la responsabilité du chef cuisinier, s'efforcent de satisfaire les goûts des résidents en cuisinant les repas et participent aux commissions menu au cours desquelles chacun peut s'exprimer.

Les Agents de Maintenance sont là pour l'entretien de l'intérieur ainsi que de l'extérieur du bâtiment. Mais aussi pour veiller au respect des normes de sécurité.

Les Animatrices sont présentes 7 jours sur 7 et proposent diverses animations.

Un service Secrétariat avec :

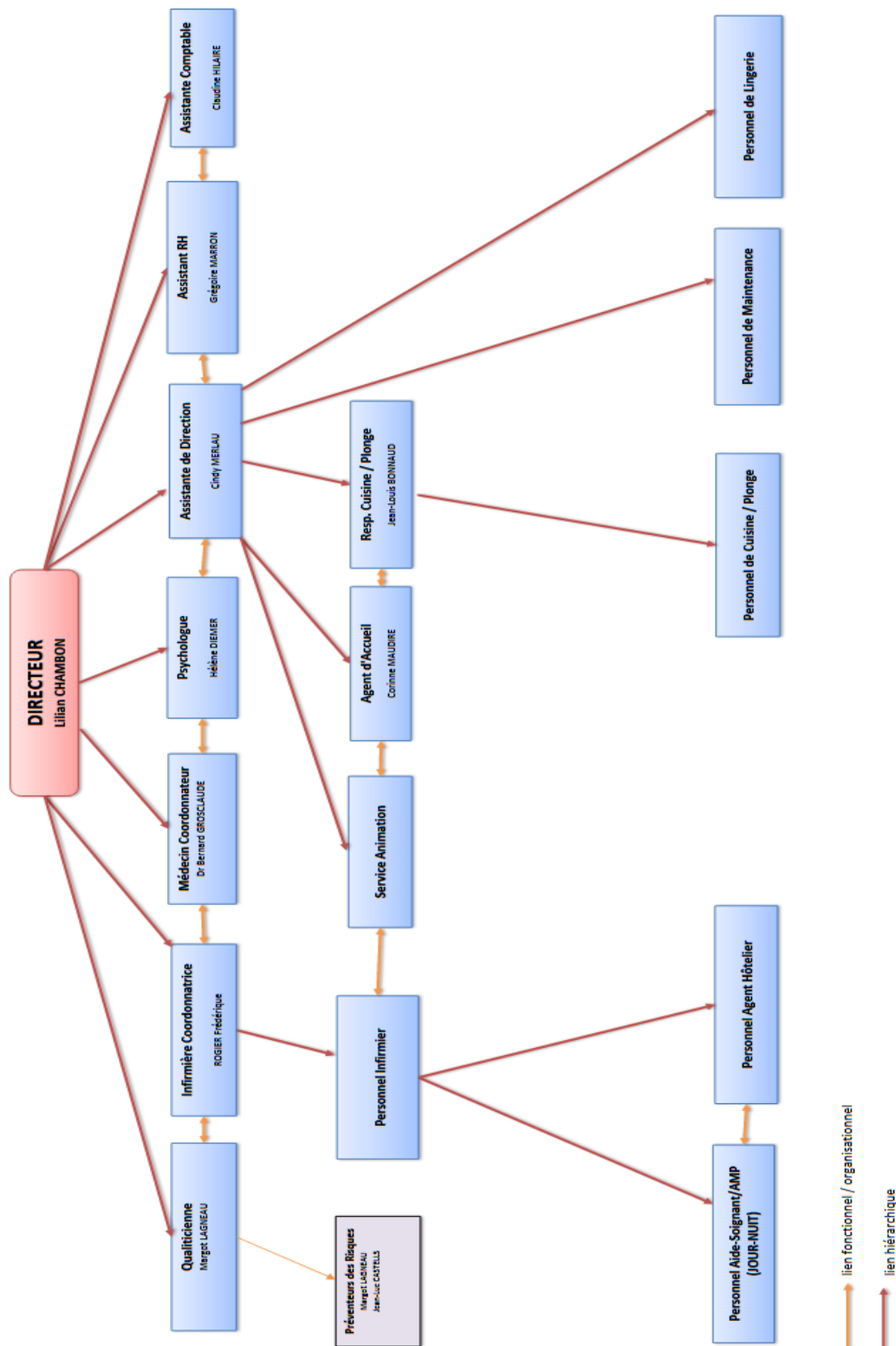
- Une assistante de direction, un technicien administratif des ressources humaines, une secrétaire comptable, une secrétaire d'accueil.

Organigramme

ORGANIGRAMME DU PERSONNEL

Version : V10 Mise en application : 01/07/2022

EHPAD Résidence Sainte-Monique
07200 AUBENAS



Les espaces

Les visites sont totalement libres, il est néanmoins conseillé d'éviter les visites le matin, afin de permettre aux résidents de bénéficier des soins du personnel dans l'intimité requise pour certaine situation.

La partie EHPAD :

Les chambres :

Chaque chambre est équipée :

- D'un lit médicalisé ainsi que d'un matelas.

Le résident pourra amener une table, une chaise et un chevet. Il pourra également amener ses effets personnels et peut demander aux personnes qui se trouvent au secrétariat de prévenir l'agent de maintenance qui fixera des tableaux, des photos, ... aux murs, si nécessaire, car il est strictement interdit de fixer quoi que ce soit au mur, c'est pourquoi le résident peut demander à la secrétaire à l'accueil, de prévenir un agent de maintenance qui fixera ses tableaux, ses photos...

- De prises téléphoniques. Le résident devra amener un combiné téléphonique.

Un accès WIFI est désormais possible, il vous faut en demander le code à l'accueil.

- D'un système d'appel malade dans chaque chambre et salle de bains.
- De rideaux, d'oreillers, de couvertures et de couvre-lits qui sont entretenus par l'Etablissement.
- Si vous souhaitez installer un système de multiprises, nous vous demandons de bien vouloir choisir le modèle « bloc mobile de prises de courant », qui est le seul et unique modèle autorisé.

Les espaces de vie commune :

Dans le bâtiment principal, au rez-de-chaussée bas, se trouve une grande salle à manger qui accueille les résidents pour les repas de midi et du soir.

A proximité se trouvent une salle de télévision commune, ainsi que le salon de coiffure.

Au rez-de-chaussée haut se trouve une salle à manger, dans laquelle ont lieu également la plupart des animations.

Une chapelle contigüe au bâtiment principal, permet d'accueillir des chorales, des lectures de contes et des offices religieux.

Dans chaque étage se trouvent un petit salon/salle à manger et une salle de soin.

Des climatiseurs sont présents dans les couloirs du bâtiment principal, à l'accueil, dans les salons/salles à manger et la chapelle.

Des fontaines à eau se trouvent à l'accueil et dans chaque salon/salle à manger.

Dans les couloirs du bâtiment principal, à l'accueil, ainsi que dans les salons, salles à manger, se trouvent des climatiseurs.

A l'accueil, dans chaque salon et salle à manger se trouvent des fontaines à eau.

Le service Unité Protégée : « Les Balcons de Lazuel »

Les chambres :

Il y a 14 chambres individuelles, toutes équipées :

- D'une salle de douche à l'italienne avec sol antidérapant, d'un lavabo, d'un miroir, d'une étagère, d'une barre d'appui et d'un WC,
- de lits médicalisés avec matelas, oreillers, couvertures et couvre-lits, rideaux
- d'un chevet
- d'une table bureau
- d'un placard mural
- d'un fauteuil de repos

- d'un fauteuil bridge
- d'un système d'appel malade dans les chambres et salles de bains, ainsi qu'un système de verrouillage automatique. Le déverrouillage s'effectue lorsque le résident muni de son bracelet pass est à proximité immédiate de sa chambre.

Les espaces de vie commune :

- d'une grande salle commune avec de grandes baies vitrées,
- d'une petite cuisine
- de 2 terrasses ombragées et aménagées accessibles aux résidents. Ces espaces extérieurs sont aménagés de manière à pouvoir s'y installer pour s'y reposer, s'y relaxer, y faire des ateliers, y manger. Un espace jardin avec des plantes aromatiques... Espace créativité/musique : matériel sensoriels et musicaux adaptés
- D'une salle des familles
- D'un espace snoezelen permettant de communiquer autrement par le réveil des sens
- D'un poste de soins sécurisé permettant la surveillance des déambulations de jour comme de nuit
- D'une orientation « passive » de la déambulation des résidents avec 1 éclairage spécifique, et une décoration murale « directionnelle » pour éviter au maximum le sentiment d'enfermement en préservant le sentiment de liberté d'aller et venir.

Les animations

Plusieurs activités sont proposées dans le respect du rythme du résident, de ses envies et des capacités restantes de chacun. Ces activités se font en individuel, en collectif ou en petits groupes, tout en respectant des temps de repos nécessaires aux résidents.

Des intervenants extérieurs :

- La venue de chiens visiteurs
- L'activité physique adaptée
- Le réflexologue

Dans la partie EHPAD :

Des animations sont proposées tous les jours. Voici quelques exemples d'activité :

- Lecture du journal tous les matins
- Balades et sorties extérieures
- Jeux de société
- Atelier mémoire, mots fléchés
- Lecture de contes
- Poterie, peinture
- Gymnastique
- Représentation cinématographique
- Atelier manucure
- Chant
- Repas thérapeutique
- Célébration des anniversaires chaque fin de mois.

Grâce à la Bibliothèque Départementale de Prêt de Privas, un système de prêt de livre est proposé mensuellement à chaque résident par un membre du personnel responsable de cette mission.

Dans le service Unité Protégée « Les balcons de Lazuel » :

Voici les animations qui seront proposées :

- Atelier de musicothérapie : les chants, écoute de musique, danse et l'utilisation d'instruments extérieurs
- Atelier cinéma
- Ateliers de réminiscence au travers de photos (personnelles, prise dans le service, images de leur époque), au travers de discussions...
- Atelier lecture : lecture de livre par les résidents à voix haute ou lecture du journal
- Ateliers jeux de société
- Ateliers culinaires : autour de repas à thème, de préparation de soupe, pâtisserie, des anniversaires...
- Ateliers de mémoire : loto des odeurs, activités autour des différentes fonctions cognitives, mise en place d'un tableau avec la date/la météo/les anniversaires du jour.
- Ateliers autour d'animations flashes : animations courtes
- Ateliers autour d'activités manuelles : bricolage pour décorer le lieu de vie, tricot, couture, dessins/peintures
- Ateliers esthétique/relaxation : manucure, soins du visage, des mains, massages
- Ateliers du quotidien : mise de la table, vaisselle, ménage...
- Sorties : promenades extérieures, sorties exceptionnelles.

L'entrée du résident

Pour une demande d'entrée, il convient de procéder de la manière suivante :

- Déposer un dossier papier ou par voie électronique à l'aide du site VIATRAJECTOIRE. Ce dossier doit contenir dans un premier temps le questionnaire médical complété par un médecin, ainsi qu'une copie du dernier avis d'imposition.
- Ce dossier est étudié par le directeur, le médecin coordonnateur ainsi que l'infirmière coordonnatrice, qui émettent un avis.
- Si l'avis est favorable, nous prenons contact avec le résident/famille/tuteur, afin de les inviter à venir visiter l'Etablissement et leur remettre le dossier d'admission dans lequel se trouve plusieurs documents à compléter avant l'entrée du résident.
- Nous demandons la signature d'un contrat de séjour, dans lequel est joint un chèque de dépôt de garantie correspondant à un mois des frais d'hébergement.

Un document figurant dans ce dossier permet d'identifier les différents tarifs d'hébergement et dépendance.

Les personnes originaires du département de l'Ardèche sont couvertes par la dotation dépendance globale que reçoit l'Etablissement.

Les personnes originaires d'autres départements (ou domiciliés dans le département de l'Ardèche depuis moins de 3 mois) doivent déposer une demande d'APA auprès de leur département d'origine.

Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante

Lorsqu'il sera admis par tous que les personnes âgées dépendantes ont droit au respect absolu de leurs libertés d'adulte et de leur dignité d'être humain, cette charte sera appliquée dans son esprit.

Article I : Choix de vie

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

Article II : Domicile et environnement

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

Article III : Une vie sociale malgré les handicaps

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et participer à la vie de la société.

Article IV : Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

Article V : Patrimoine et revenus

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

Article VI : Valorisation de l'actualité

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.

Article VII : Liberté de conscience et pratique religieuse

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

Article VIII : Préserver l'autonomie et prévenir

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

Article IX : Droit aux soins

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme tout autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

Article X : Qualification des intervenants

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

Article XI : Respect de la fin de vie

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et sa famille.

Article XII : La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

Article XIII : Exercice des droits et protection juridique de la personne

Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.

Article XIV : L'information : meilleur moyen de lutte contre l'exclusion

L'ensemble de la population doit être informé de difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.

Droits des personnes âgées dépendantes en Institution

1. Tout résident doit bénéficier des dispositions de la Charte des droits et libertés des personnes âgées dépendantes.
2. Nul ne peut être admis en institution sans une information et un dialogue préalable, et sans son accord.
3. Comme tout citoyen adulte : la dignité, l'identité et la vie privée du résident doivent être respectées.
4. Le résident a le droit d'exprimer ses choix et ses souhaits.
5. L'institution devient le domicile du résident. Il doit y disposer d'un espace personnel.
6. L'institution est au service du résident. Elle s'efforce de répondre à ses besoins et de satisfaire ses désirs.
7. L'institution encourage les initiatives du résident. Elle favorise les activités individuelles et développe les activités collectives (intérieures ou extérieures) dans le cadre d'un projet de vie.
8. L'institution doit assurer les soins infirmiers et médicaux les plus adaptés à l'état de santé du résident. S'il est nécessaire de donner des soins à l'extérieur de l'Etablissement, le résident doit être préalablement informé.
9. L'institution accueille la famille, les amis, ainsi que les bénévoles, et les associe à ses activités. Cette volonté d'ouverture doit se concrétiser par des lieux de rencontre, des horaires de visite souples, des possibilités d'accueil pour quelques jours et par des réunions périodiques avec tous les intervenants.
10. Après une absence transitoire (hospitalisation, vacances, ...), le résident doit retrouver sa place dans l'institution.
11. Tout résident doit disposer de ressources personnelles. Il peut notamment utiliser librement la part de son revenu qui lui reste disponible.
12. Le droit à la parole est fondamental pour tous les résidents.

Fondation Nationale de Gériatrie
Secrétariat d'Etat chargé de la Sécurité Sociale
Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi, 1987

Les documents à fournir

Dans un premier temps, les documents à compléter qui se trouvent dans les annexes :

- Les renseignements administratifs
- Le document qui nous permettra de mieux connaître la personne accueillie
- Le certificat médical, avec la grille AGGIR, complétés par le médecin traitant (ou médecin qui suit la personne actuellement)
- Une copie du dernier avis d'imposition.

Lorsque l'entrée du résident est validée, il faut ramener (ou envoyer par mail ou par voie postale) les documents suivants au secrétariat dès que possible :

- Une photocopie de la carte d'identité
- Une photocopie du livret de famille
- Une photocopie de l'attestation d'assurance maladie, ainsi que de la carte vitale.
- Une photocopie de l'attestation mutuelle (ou signaler au secrétariat si le résident ne bénéficie pas de mutuelle)
- Les justificatifs des caisses de retraite
- Un relevé d'identité bancaire pour le prélèvement des factures
- Une copie de la dernière ordonnance en cours

Pour les personnes qui résident hors du département Drôme/Ardèche (ou vivent dans ces 2 départements depuis moins de 5 ans) :

- Faire une demande APA auprès du département de l'ancien lieu de domicile.

Rappel :

- Le linge du résident doit être MARQUE/COUSU de son nom, et prénom.
- Uniquement pour le bâtiment principal vous avez la possibilité de meubler la chambre (sauf lit médicalisé et matelas qui sont fournis), il faut amener un chevet, une table et une chaise, télévision et téléphone si besoin....
- Bien se renseigner si le médecin traitant du résident se déplace au sein de l'Etablissement pour les visites, sinon, il faut trouver un autre médecin traitant.

Le trousseau

FEMMES	HOMMES
7 culottes	7 slips
7 tricot de corps en coton	7 tricot de corps en coton
7 combinaisons (si besoin)	7 pantalons
7 robes, jupes ou pantalons	7 chemises ou polos
7 hauts (tee-shirts)	
3 pulls	
1 gilet	3 pulls
4 chemises de nuit coton souple	1 gilet
2 paires de chaussures d'hiver	1 manteau hiver + été
2 paires de chaussures d'été	4 pyjamas
1 paire de pantoufles	2 robes de chambre
1 robe de chambre	1 paire de pantoufles
7 paires de chaussettes	2 paires de chaussures hiver
1 manteau ou veste hiver + été	2 paires de chaussures été
5 paires de bas/collants (si besoin)	7 paires de chaussettes
Chapeau/casquette	Chapeau/casquette
Foulard/écharpe	Echarpe
Lunettes de soleil	Lunettes de soleil

LE LINGE DOIT ETRE MARQUÉ/COUSU

Nécessaire de toilette :

- Gel douche, shampoing, savonnette, brosse à cheveux, brosses à dents, (brosse à appareil dentaire si nécessaire), (produit à coller les dentiers si nécessaire), (produit bain bouche si nécessaire), dentifrice.
- Panier en plastique à poser sur le plan de la salle de douche (afin de ranger les produits de beauté)
- Gobelet en plastique
- Porte savon
- 1 lampe de poche

Un sac en cas d'hospitalisation.

L'Etablissement assure l'entretien du linge personnel. Le linge délicat (Damart, laine, soie...) ne peut être entretenu par l'Etablissement.

Le linge plat (draps, couvertures, ...) ainsi que le linge de toilette (serviettes de toilette, gants...) et serviettes de table sont fournis par l'Etablissement.

Tarifs des intervenants extérieurs

COIFFEUSE A DOMICILE

Services	Débora MARTEL 06 76 90 39 44 1 fois par semaine (lundi après-midi)
Shampooing/brushing	20 €
Shampooing/coupe/brushing	26 €
Shampooing/mise en pli	20 €
Shampooing/coupe/mise en pli	26 €
Shampooing/coupe/permanente/brushing ou mise en pli	45 €
Shampooing/coupe/couleur/brushing	50 €
Shampooing/coupe/couleur/mise en pli	50 €
Balayage /coupe/brushing	55 €
Coupe hommes	15 €

PEDICURE A DOMICILE

Services	Eric AUDIGIER 04 75 35 23 07 1 fois tous les 15 jours (jeudis)
Soins complets des pieds	27 €

ESTHETICIENNE A DOMICILE

Services	Caro Bien-être 07.82.57.92.10 2 fois par mois
Sourcils	7 €
Lèvre ou menton	6 €
Sourcils + Lèvre	13 €
Soin hydratant visage 45 minutes	25 €
Beauté des mains	18 €
Pose vernis classique	8 €

Sainte-Marique LES TARIFS



Tarifs journaliers au 1er février 2024 des personnes domiciliées dans le département de l'Ardèche, de + de 60 ans

Chambre individuelle	64.38€
Chambre individuelle spacieuse	69.38€
Chambre double	55.23€
Chambre individuelle en Unité Protégée	67.19€
+ ticket modérateur	5.97€
Résidents de - de 60 ans	82.49€



Tarifs journaliers au 1er février 2024 des personnes de + de 60 ans, domiciliées hors département de l'Ardèche
(ou résidant depuis - de 5 ans en Ardèche)

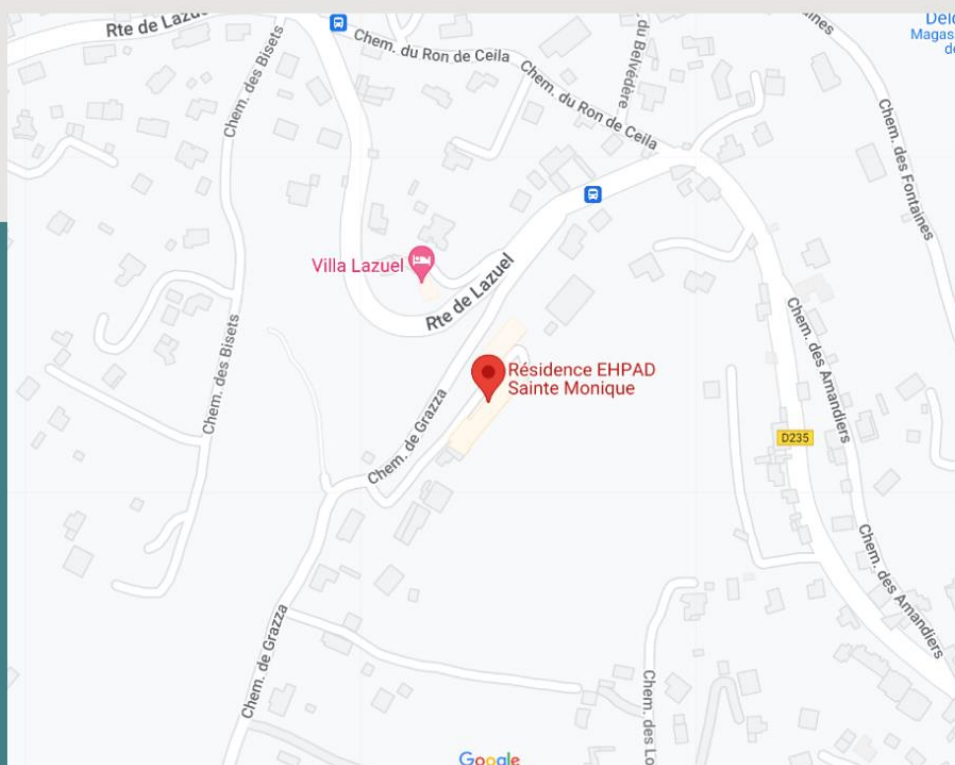
Tarifs HEBERGEMENT

Chambre individuelle	64.38€
Chambre individuelle spacieuse	69.38€
Chambre double	55.23€
Chambre individuelle en Unité Protégée	67.19€

Tarifs DEPENDANCE

GIR 1 et 2	22.16€
GIR 3 et 4	14.07€
GIR 5 et 6	5.97€

SE RENDRE À SAINTE-MONIQUE



Contactez-nous

3 chemin de Grazza 07200 AUBENAS

04.75.36.54.60

Par mail : contact@ehpad-saintemonique.fr

Notre site internet : www.residencesaintemonique.fr

Retrouvez-nous également sur Facebook et Instagram : @sainte.monique.ehpad



ANNEXES : FORMULAIRE D'INSCRIPTION

À compléter et à remettre à l'établissement d'accueil.

SOMMAIRE

Page 1	1^{ère} fiche de renseignements administratifs
Pages 2 à 5	Document pour apprendre à mieux connaître la personne accueillie
Pages 6 à 7	Questionnaire médical – à compléter par le médecin traitant
Page 8	Grille AGGIR – à compléter par le médecin traitant

1^{ère} fiche de renseignements administratifs

Nom du résident : Nom de jeune fille

Prénom : Date de naissance :

Lieu de naissance :

N° de sécurité sociale :

Nom de l'organisme de sécurité sociale :

Situation familiale : Marié(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Célibataire ☐

Ancienne profession :

Adresse actuelle :

.....
.....

Coordonnées des familles/tuteur/proche

Nom, prénom Lien :

Adresse :

Téléphones :

Adresse mail :

Nom, prénom Lien :

Adresse :

Téléphones :

Adresse mail :

Nom, prénom Lien :

Adresse :

Téléphones :

Adresse mail :

Histoire et habitudes de vie du résident

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

IDENTITÉ DU RÉSIDENT

Lieu de naissance :

Téléphone portable :

Date d'entrée dans l'EHPAD :

Motif de l'admission en EHPAD :

.....

.....

Provenance :

☐ Domicile ☐ Maison ☐ Appartement ☐ Autres (ex : structure hospitalière)

Protection juridique :

☐ Aucune ☐ Curatelle ☐ Tutelle

Identités et coordonnées du tuteur ou curateur :

.....

.....

Identités et coordonnées de la personne de confiance :

.....

.....

ENVIRONNEMENT FAMILIAL

☐ Célibataire

☐ Marié(e)

☐ Veuf(ve)

☐ Divorcé(e)

☐ Séparé(e)

☐ Pacsé(e)

☐ Vie maritale

☐ Remariage

Nombre d'enfants :

Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Téléphone

Parcours de vie durant l'enfance et l'adolescence :

Profession du père :

Profession de la mère :

Nombre de frères et sœurs :

Lieu et habitation pendant l'enfance :

Loisirs, occupations pendant l'enfance :
.....
.....

Evènements marquants (familiaux, médicaux, sociaux...) :
.....
.....
.....

Parcours de vie durant la vie adulte :

Profession principale exercée :

Autres professions exercées :

Quelles étaient vos occupations favorites ?
.....
.....

Quels voyages avez-vous fait ?
.....
.....

Evènements marquants (familiaux, médicaux, sociaux...) :
.....
.....
.....

HABITUDES ALIMENTAIRES

Aliments préférés :

-
-
-
-

Non goûts :

-
-
-

Texture :

☐ Normale ☐ Hachée ☐ Mixée

Hydratation :

☐ Normale ☐ Gazeuse ☐ Gélifiée

Allergies ou intolérances alimentaires :

.....
.....

Régime alimentaire prescrit médicalement ? ☐ Sans sucre ☐ Sans sel ☐ Autres

Remarques particulières à propos des repas ou de l'alimentation en général :

.....
.....
.....

REPOS ET SOMMEIL

Heure du lever : Heure du coucher :

Sieste : ☐ Oui ☐ Non

Regarde la télévision avant de se coucher : ☐ Oui ☐ Non

Sommeil régulier : ☐ Oui ☐ Non

Se lève la nuit : ☐ Oui ☐ Non Pour quel motif ?

HYGIENE CORPORELLE ET ESTHETIQUE

Faites-vous votre toilette seul(e) ?

☐ Seul ☐ Avec aide partielle ☐ Avec aide totale

Combien de fois par semaine :

Douche : ☐ Oui ☐ Non

Combien de fois par semaine :

Toilette au lavabo : ☐ Oui ☐ Non

Combien de fois par semaine :

MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS

Etes-vous : ☐ Droitier ☐ Gaucher

Déplacement :

- Seul : ☐ Oui ☐ Non
- Matériel utilisé pour se déplacer (fauteuil, canne etc...) :
- Avez-vous déjà fait des chutes ? ☐ Oui ☐ Non

AUTRES APPAREILLAGES

Troubles de l'audition : ☐ Oui ☐ Non

Si oui : ☐ Oreille droite ☐ Oreille gauche

Port d'un appareil auditif ? ☐ Oui ☐ Non

Gère seul(e) son appareil auditif ☐ Oui ☐ Non

Troubles de la vision : ☐ Oui ☐ Non

Port de lunettes : ☐ Oui ☐ Non

Port d'appareils dentaires : ☐ Oui : ☐ Bas ☐ Haut ☐ Non

VIE SOCIALE ET CULTURELLE

Quelles activités souhaiteriez-vous continuer au sein de l'établissement ?

.....
.....
.....

Appréciez-vous d'être seul(e) ? ☐ Oui

☐ Non

☐ A certains moments de la journée

Religion :

Souhait de participer à la messe : ☐ Oui

☐ Non

Autres renseignements susceptibles de compléter ce questionnaire d'habitudes de vie et qu'il serait important de connaître avant votre entrée dans la résidence :

.....
.....
.....
.....

Questionnaire médical en vue d'une admission en EHPAD

A compléter par le médecin traitant (ou un médecin qui suit actuellement la personne)

Renseignements du patient :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse actuelle :

ANTECEDENTS MEDICAUX

	OUI	NON	Observations
Accident vasculaire cérébral			
Insuffisance cardiaque			
Cardiopathie ischémique			
H.T.A			
Artérite			
Maladie Thromboembolique			
Insuffisance respiratoire chronique			
Insuffisance rénale chronique			
Diabète insulino-dépendant			
Diabète non insulino-dépendant			
Tuberculose récente			
Néoplasie			

Chirurgicaux :

Autres antécédents importants :

ETAT ACTUEL

Poids : Taille :

- Appareil cardio-vasculaire :
- Appareil pleuropulmonaire :
- Système nerveux :
- Appareil digestif :
- Appareil génito-urinaire :
- Appareil locomoteur :
- Escarres (localisations) :
- Organes des sens : Vue : bonne mauvaise appareillée
 Ouïe : bonne mauvaise appareillée
- Denture : bonne mauvaise appareillée
- Perte d'appétit récente (moins de 3 mois) : Oui ☐ Non ☐
- Perte de poids récente : Oui ☐ Non ☐ Si oui, combien ?

ETAT PSYCHIQUE

- Affaiblissement des fonctions intellectuelles : Non ☐ Léger ☐ Important ☐
- Langage :
- Mémoire :
- Sommeil : - satisfaisant : Oui ☐ Non ☐
- somnifère : Oui ☐ Non ☐
- Agitation nocturne : Oui ☐ Non ☐
- Agitation, agressivité :
- Dépression, inertie :
- Idées délirantes :

Bénéficie-t-il de l'ALD ? Oui ☐ Non ☐ Si oui, indiquer la date de fin :J

JOINDRE L'ATTESTATION ALD

HOSPITALISATION EN COURS

MEDICAMENTS	MATIN	MIDI	SOIR	AURES

Autres :

L'intéressé est-il indemne de toute affection contagieuse et peut-il sans danger pour lui-même et pour son entourage vivre en collectivité : Oui ☐ Non ☐

Nom et Adresse du Médecin Traitant :

Fait à :

Le :

Signature et cachet du Médecin :

GRILLE A.G.G.I.R

Autonomie G rontologie Groupe Iso-Ressources

Nom : Pr nom : Date :

VARIABLES DISCRIMINANTES

Variables	Sous variables	A	B	C
1. Transferts Se lever, se coucher, s'asseoir				
2. D�placements � l'int�rieur Avec ou sans canne, d�ambulateur, fauteuil roulant				
3. Toilette Concernant l'hygi�ne corporelle	Haut			
	Bas			
4. Elimination Assumer l'hygi�ne de l'�limination urinaire et f�cale	Urinaire			
	F�cale			
5. Habillage S'habiller, se d�shabiller, se pr�senter	Haut			
	Moyen			
	Bas			
6. Cuisine Pr�parer ses repas et les conditionner pour �tre servis				
7. Alimentation Manger les aliments pr�par�s	Se servir			
	Manger			
8. Suivi du traitement Se conformer � l'ordonnance du m�decin				
9. M�nage Effectuer l'ensemble des travaux m�nagers				
10. Alerter Utiliser les moyens de communication, t�l�phone, sonnette, alarme				
11. D�placements � l'ext�rieur A partir de la porte d'entr�e sans moyens de transport				
12. Transport Prendre et/ou commander un moyen de transport				
13. Activit�s du temps libre Activit�s sportives, culturelles, sociales, de loisir ou de passe-temps				
14. Achats Acquisition directe ou par correspondance				
15. Gestion G�rer ses propres affaires, son budget, ses biens				
16. Orientation Se rep�rer dans le temps, les moments de la journ�e et dans les lieux	Dans le temps			
	Dans l'espace			
17. Coh�rence Conserver et/ou se comporter de fa�on sens�e	Communication			
	Comportement			

LEGENDE :

A = Fait seul totalement, habituellement et correctement

B = Fait partiellement

C = Ne fait pas